

PRADINES

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 février 2021

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 24 décembre 2020 :

approuvé sans observations à l'unanimité.

2 - Compte administratif 2020 de la Commune :

En 2020, la **section de fonctionnement** a dégagé, avec les résultats antérieurs, un **excédent global de clôture de 63.178,33€**.

Les recettes proviennent des impôts locaux (38.103€), des reversements de taxe aux droits de mutation et de fiscalité (3.882,88€), des locations et remboursements divers (15.185,14€), des dotations de l'Etat (58.125,92€) de prestations de services (7.754,06€) et du remboursement d'un sinistre routier au carrefour du Magoutier (4.824€) ainsi que de libéralités, annulation de mandats, produits exceptionnels (738,36€) et s'élèvent à **128.613,66€**

Les dépenses comprennent les charges générales (36.903,96€), les impôts (6.8340€), le personnel (21.824,88€), les indemnités des élus (16.238,79€), la contribution au service d'incendie (4.309,61€), les frais de scolarité (2.973,17€), les charges diverses (1.177€), les intérêts d'emprunts (5.284,37€), les subventions aux associations (341,50€), une dotation aux amortissements (148,11€) s'élèvent à **102.417,39€**.

En Investissement, les dépenses réalisées atteignent **103.746,61€** : le capital des emprunts (26.117,17€), le remboursement du prêt Crédit Agricole (40.000€), la numérotation des voies (2.291,35€), l'installation électrique de l'église (9.024,55€), le muret de soutènement (12.060€), un meuble de rangement à l'auberge (786€), la route de Clédad (6.338,16€), la piste forestière du Vietheil (540€) et la sonnerie des cloches à l'église (6.690,18€).

Les recettes proviennent de l'emprunt du crédit agricole(40.000€) , des subventions (35.027,90€), des Dons des "Amis de Pradines" (2.800€) et des "Amis de Bugeat"(2.000€) du FCTVA (22.004,01€), d'amortissement(148,11€) et des excédents de la section de fonctionnement (25.598,78€) et des baux du Conservatoire des Espaces Naturels (98€) soit un total de **129.676,80€**.

Le compte administratif 2020 de la Commune est adopté par les Conseillers présents ou représentés, le Maire ne prenant pas part au vote.

3 - Compte administratif du Service des Eaux :

En fonctionnement, le produit de la vente de l'eau (13.851, 27€), l'amortissement des subventions (7.160,06€), et l'excédent des années antérieures (15.225,73€) soit **36.837,06€ de recettes** financent les **charges d'exploitation du réseau 18.518,09€** ce qui dégage un **excédent cumulé de 18.318,97€ au 31 décembre 2020**

En investissement, l'excédent de fonctionnement et l'amortissement des investissements financent le remboursement du capital de l'emprunt et l'amortissement des subventions.

Jeanine GASPAROUX, Présidente de séance, met aux voix le compte administratif 2020 du service des eaux qui est adopté par 5 voix pour, le Maire ne prenant pas part au vote.

4 – Programme 2021 de travaux de voirie :

Les Techniciens de la Diège ont dressés les devis H.T. des réfections ou des renforcements de voies communales à envisager en 2021 :

la Bretonnèche	4.217,60 €
le Mazaleyrat (vers Chez Celaudoux)	8.339,88 €
Route de Lavaysse	29.938,20 €

soit un programme de travaux de **42.500,00 € H.T.**

De plus, la Route de la Besse a souffert des intempéries hivernales, du point à temps devra être réalisé en plusieurs endroits, ce qui s'ajoutera au programme précité.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le programme de voirie 2021 et sollicite l'aide financière de l'Etat (DETR)

Enfin, l'empierrement et le reprofilage de la route de Clédats réalisés en 2020 n'ont pas résisté à l'hiver; cette question sera évoquée avec l'ONF chargée de la maîtrise d'oeuvre des travaux pour une remise en état à la charge de l'entreprise EUROVIA.

5 – Service “Equipements Collectifs“ du Syndicat de la Diège :

Les agents du syndicat de la Diège sont mis à disposition des Communes adhérentes pour l'élaboration des études, des dossiers administratifs et techniques ainsi que le suivi de la réalisation des travaux de voirie, équipements collectifs, infrastructures, espaces publics, bâtiments, ouvrages d'art, petit patrimoine...

Pour Pradines, les frais de mise à disposition s'élèvent à **250 € par an** et la maîtrise d'oeuvre à 5% du montant H.T. de l'opération suivie.

Il y a donc lieu de souscrire la convention “Equipements Collectifs“ avec la Diège

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, cette convention et autorise le Maire à la signer

6 – Service “Transition Energétique“ du Syndicat de la Diège :

La Commune de Pradines a eu recours à ce service pour dresser le programme rénovation énergétique de l'ancienne école en vue de bénéficier des subventions de l'Etat.

Les frais de mise à disposition d'un agent sont établis à l'heure, à la demie journée et à la journée d'intervention. Il convient de signer la convention concernée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, cette convention et autorise le Maire à la signer

7 – Auberge le Saint-Georges :

En attendant la prochaine réouverture, les travaux de réfection de la petite salle du restaurant sont en voie d'achèvement (peintures, pose du parquet). Une rencontre aura lieu avec le gérant pour faire le point sur les éventuelles difficultés résultant de la situation.

8 – Devenir de Clédats :

La toiture de la chaumière a cédé sous le poids des dernières chutes de neige. Une expertise en présence de la Présidente du Syndicat et des Maires des trois communes et de l'entreprise GORSE a lieu mardi 9 février. A cette occasion, la question du transfert du village à la Communauté de Communes a été abordée; Pradines a rappelé sa position favorable compte tenu qu'il s'agit maintenant d'un site touristique très prisé relevant donc de la compétence communautaire. Les communes de Bonnefond et Grandsaigne doivent se déterminer prochainement.

Vu la Secrétaire de séance,

Le Maire de Pradines,